Niveau : fin de cycle II

Durée: 2'28"

DEUX PIÈCES BRÈVES

OUVRAGE PROTÉGÉ PHOTOCOPIE INTERDITE Même partielle (Loi du 11 mars 1957) constituerait contrefaçon (Code Pénal, Article 425)

pour trompette sib et piano













Niveau : fin de cycle II Durée : 2'52"

DEUX PIÈCES BRÈVES

OUVRAGE PROTÉGÉ
PHOTOCOPIE INTERDITE
Même partielle
(Loi du 11 mars 1957)
constituerait contrefaçon

pour trompette si b & piano











